FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

VEET® SILK & FRESH™ HAIR REMOVAL CREAM DRY SKIN (C

1. Identification du produit et de l'entreprise

VEET® SILK & FRESH™ HAIR REMOVAL CREAM DRY SKIN (CANADA) Nom du produit

: RB Health (US) LLC Distribué par

Morris Corporate Center IV

399 Interpace Parkway (P.O. Box 225) Parsippany, New Jersey 07054-0225

+1 973 404 2600

RB Health (Canada) Inc. 1680 Tech Avenue, Unit #2 Mississauga, Ontario L4W 5S9

CANADA

Telephone: +1 905 283 7000

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

(Medical)

: 1-800-338-6167

Numéro de téléphone à composer en cas d'urgence

(Transport)

: 1-800-424-9300 (U.S. & Canada) CHEMTREC

Outside U.S. and Canada (North America), call Chemtrec:703-527-3887

Website: : http://www.rbnainfo.com

Utilisation du produit : Pour enlever les poils indésirables.

This SDS is designed for workplace employees, emergency personnel and for other conditions and situations where there is greater potential for large-scale or prolonged exposure, in accordance with the requirements of **USDOL** Occupational Safety and Health Administration.

This SDS is not applicable for consumer use of our products. For consumer use, all precautionary and first aid language is provided on the product label in accordance with the applicable government regulations, and shown in Section 15 of this SDS.

n° SDS : D8229061 v12.0

Formulation #: : #8185517 v1.0 (Normal); #8185523 v1.0 (Dry); #8185435 v1.0 (Sensitive); #8185518 v1.

0 (Supreme Essence)

2. Identification des dangers

Classement de la substance ou du mélange : LÉSIONS OCULAIRES GRAVES - Catégorie 1

Éléments d'étiquetage SGH

FF8185517_FF8185523_FF8185435_FF8185518 n° SDS Code # : D8229061 v12.0 **Date d'édition** : 12/02/2019 1/15

2. Identification des dangers

Pictogrammes de danger



Mention d'avertissement

: Danger

Mentions de danger

: Provoque de graves lésions des yeux.

Conseils de prudence

Généralités : Lire l'étiquette avant utilisation. Tenir hors de portée des enfants. En cas de

consultation d'un médecin, garder à disposition le récipient ou l'étiquette.

Prévention: Porter une protection oculaire ou faciale.

Intervention : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant

plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Appeler immédiatement un

CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Stockage: Non applicable.Élimination: Non applicable.Éléments d'une étiquette: Aucun connu.

complémentaire

Dangers non classés

: Aucun connu.

ailleurs

3. Composition/information sur les ingrédients

Substance/préparation : Mélange

Nom des ingrédients	%	Numéro CAS
urée	5 - 10	57-13-6
Acide thioglycolique	2.5 - 5	68-11-1
Calcium, hydroxyde de	2.5 - 5	1305-62-0
Potassium, hydroxyde de	2.5 - 5	1310-58-3
Alcohols, C16-18, ethoxylated	1 - 2.5	68439-49-6

Toute concentration présentée comme une plage vise à protéger la confidentialité ou est expliquée par une variation entre les lots.

Dans l'état actuel des connaissances du fournisseur et dans les concentrations d'application, aucun autre ingrédient présent n'est classé comme dangereux pour la santé ou l'environnement, et donc nécessiterait de figurer dans cette section.

4. Premiers soins

Description des premiers soins nécessaires

Contact avec les yeux

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer immédiatement les yeux à grande eau, en soulevant de temps en temps les paupières supérieures et inférieures. Vérifier si la victime porte des verres de contact et dans ce cas, les lui enlever. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin.

Inhalation

Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. En l'absence de respiration, en cas de respiration irrégulière ou d'arrêt respiratoire, il faut que du personnel qualifié administre la respiration artificielle ou de l'oxygène. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne

Code # : FF8185517_FF8185523_FF8185435_FF8185518 n° SDS : D8229061 v12.0 Date d'édition : 12/02/2019 2/15

4. Premiers soins

portant secours. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon. En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance médicale pendant 48 heures.

Contact avec la peau

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Rincer la peau contaminée avec beaucoup d'eau. Retirer les vêtements et les chaussures contaminés. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants. Continuer à rincer pendant au moins 10 minutes. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Laver les vêtements avant de les réutiliser. Laver soigneusement les chaussures avant de les remettre.

Ingestion

: Consulter un médecin immédiatement. Appeler un centre antipoison ou un médecin. Laver la bouche avec de l'eau. Enlever les prothèses dentaires s'il y a lieu. Transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer. En cas d'ingestion de la matière et si la personne exposée est consciente, lui donner de petites quantités d'eau à boire. Arrêter si la personne se sent malade car des vomissements peuvent être dangereux. Ne pas faire vomir sauf indication contraire émanant du personnel médical. En cas de vomissements, garder la tête basse afin d'éviter la pénétration du vomi dans les poumons. Les brûlures chimiques doivent être traitées rapidement par un médecin. Ne rien faire ingérer à une personne inconsciente. Si la personne est inconsciente, la placer en position de rétablissement et consulter un médecin immédiatement. Assurez-vous d'une bonne circulation d'air. Détacher tout ce qui pourrait être serré, comme un col, une cravate, une ceinture ou un ceinturon.

Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Signes/symptômes de surexposition

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire

Note au médecin traitant : En cas d'inhalation de produits de décomposition dans un feu, des symptômes peuvent

se manifester à retardement. La personne exposée peut nécessiter une surveillance

médicale pendant 48 heures.

Traitements particuliers: Pas de traitement particulier.

Code # : FF8185517_FF8185523_FF8185518 n° SDS : D8229061 v12.0 Date d'édition : 12/02/2019 3/15

4. Premiers soins

Protection des sauveteurs

Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Si l'on soupçonne que des fumées sont encore présentes, le sauveteur devra porter un masque adéquat ou un appareil de protection respiratoire autonome. Le bouche-à-bouche peut se révéler dangereux pour la personne portant secours. Laver abondamment à l'eau les vêtements contaminés avant de les retirer, ou porter des gants.

Voir Information toxicologique (section 11)

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Movens d'extinction

Agents extincteurs appropriés

: Aucun connu.

Agents extincteurs inappropriés

Dangers spécifiques du produit

Produit de décomposition thermique dangereux

: Si ce produit est chauffé ou se trouve au contact du feu, une augmentation de pression se produit et le conteneur peut éclater.

: Les produits de décomposition peuvent éventuellement comprendre les substances suivantes: dioxyde de carbone

: Employer un agent extincteur qui convient aux feux environnants.

monoxyde de carbone oxydes d'azote oxydes de soufre oxyde/oxydes de métal

Mesures spéciales de protection pour les pompiers

Équipement de protection spécial pour le personnel préposé à la lutte contre le feu

- : En présence d'incendie, circonscrire rapidement le site en évacuant toute personne se trouvant près des lieux de l'accident. Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate.
- : Il est impératif que les pompiers portent un équipement de protection adéquat, ainsi qu'un appareil respiratoire autonome (ARA) équipé d'un masque couvre-visage à pression positive.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence

Pour le personnel non affecté aux urgences

: Ne prendre aucune mesure impliquant un risque personnel ou en l'absence de formation adéquate. Évacuer les environs. Empêcher l'accès aux personnes gênantes ou non protégées. Ne pas toucher ni marcher dans le produit répandu. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Assurer une ventilation adéquate. Porter un appareil respiratoire approprié lorsque le système de ventilation est inadéquat. Porter un équipement de protection individuelle approprié.

Intervenants en cas d'urgence

: Si des vêtements spécialisés sont requis pour traiter un déversement, prendre note de tout renseignement donné à la Section 8 sur les matériaux appropriés ou non. Consultez également les renseignements sous « Pour le personnel non affecté aux urgences ».

Précautions environnementales

: Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts. Avertir les autorités compétentes si le produit a engendré une pollution environnementale (égouts, voies navigables, sol ou air).

Code # : FF8185517_FF8185523_FF8185435_FF8185518 n° SDS : D8229061 v12.0 Date d'édition : 12/02/2019 4/15

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Petit déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. Diluer avec de l'eau et éponger si la matière est soluble dans l'eau. Sinon, ou si la matière est insoluble dans l'eau, absorber avec un matériau sec inerte et placer dans un conteneur à déchets approprié. Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée.

Grand déversement

: Arrêter la fuite si cela ne présente aucun risque. Écarter les conteneurs de la zone de déversement. S'approcher des émanations dans la même direction que le vent. Empêcher la pénétration dans les égoûts, les cours d'eau, les sous-sol ou les zones confinées. Éliminer les déversements dans une station de traitement des effluents ou procéder de la façon suivante. Contenir les fuites et les ramasser à l'aide de matières absorbantes non combustibles telles que le sable, la terre, la vermiculite, la terre à diatomées. Les placer ensuite dans un récipient pour élimination conformément à la réglementation locale (voir Section 13). Éliminer par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Le matériel absorbant contaminé peut poser le même danger que le produit déversé. Nota : Voir Section 1 pour de l'information relative aux urgences et voir Section 13 pour l'élimination des déchets.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention

Mesures de protection

: Revêtir un équipement de protection individuelle approprié (voir Section 8). Éviter tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements. Éviter de respirer les vapeurs ou le brouillard. Ne pas ingérer. Si au cours d'une utilisation normale, la substance présente un danger respiratoire, une ventilation adéquate ou le port d'un appareil respiratoire est obligatoire. Garder dans le conteneur d'origine ou dans un autre conteneur de substitution homologué fabriqué à partir d'un matériau compatible et tenu hermétiquement clos lorsqu'il n'est pas utilisé. Tenir à l'écart des acides. Les conteneurs vides retiennent des résidus de produit et peuvent présenter un danger. Ne pas réutiliser ce conteneur.

Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités

Entreposer conformément à la réglementation locale. Entreposer dans le contenant original à l'abri de la lumière solaire, dans un endroit sec, frais et bien ventilé, à l'écart des substances incompatibles (voir la Section 10), de la nourriture et de la boisson. Garder sous clef. Séparer des acides. Garder le récipient hermétiquement fermé lorsque le produit n'est pas utilisé. Les récipients ouverts doivent être refermés avec soin et maintenus en position verticale afin d'éviter les fuites. Ne pas stocker dans des conteneurs non étiquetés. Utiliser un récipient approprié pour éviter toute contamination du milieu ambiant.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Control

Limites d'exposition professionnelle

Nom des ingrédients

urée

Acide thioglycolique

Limites d'exposition

AIHA WEEL (États-Unis, 10/2011).

TWA: 10 mg/m³ 8 heures.

ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014). Absorbé par la peau.

TWA: 1 ppm 8 heures. TWA: 3.8 mg/m³ 8 heures.

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

Absorbé par la peau.

Code # : FF8185517_FF8185523_FF8185435_FF8185518 n° SDS : D8229061 v12.0 Date d'édition : 12/02/2019 5/15

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

TWA: 1 ppm 8 heures. TWA: 4 mg/m³ 8 heures.

NIOSH REL (États-Unis, 10/2013). Absorbé par la peau.

TWA: 1 ppm 10 heures. TWA: 4 mg/m³ 10 heures.

Calcium, hydroxyde de ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014).

TWA: 5 mg/m³ 8 heures.

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

TWA: 5 mg/m³ 8 heures.

NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).

TWA: 5 mg/m³ 10 heures. OSHA PEL (États-Unis, 2/2013).

TWA: 5 mg/m³ 8 heures. Forme: Fraction

alvéolaire

TWA: 15 mg/m³ 8 heures. Forme:

Empoussiérage total

Potassium, hydroxyde de ACGIH TLV (États-Unis, 4/2014).

C: 2 mg/m³

OSHA PEL 1989 (États-Unis, 3/1989).

CEIL: 2 mg/m³

NIOSH REL (États-Unis, 10/2013).

TWA: 2 mg/m³ 10 heures.

Contrôles d'ingénierie appropriés

: Si les manipulations de l'utilisateur provoquent de la poussière, des fumées, des gaz, des vapeurs ou du brouillard, utiliser des enceintes fermées, une ventilation par aspiration à la source, ou d'autres systèmes de contrôle automatique intégrés afin de maintenir le seuil d'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air inférieur aux limites recommandées ou légales.

Contrôle de l'action des agents d'environnement

: Il importe de tester les émissions provenant des systèmes d'aération et du matériel de fabrication pour vous assurer qu'elles sont conformes aux exigences de la législation sur la protection de l'environnement. Dans certains cas, il sera nécessaire d'équiper le matériel de fabrication d'un épurateur de gaz ou d'un filtre ou de le modifier techniquement afin de réduire les émissions à des niveaux acceptables.

Mesures de protection individuelle

Mesures d'hygiène

: Après manipulation de produits chimiques, lavez-vous les mains, les avant-bras et le visage avec soin avant de manger, de fumer, d'aller aux toilettes et une fois votre travail terminé. Utiliser les techniques appropriées pour retirer les vêtements contaminés. Laver les vêtements contaminés avant de les réutiliser. Assurez-vous que des bassins oculaires et des douches de décontamination sont installés près des postes de travail.

Protection oculaire/faciale

: Le port de lunettes de sécurité conformes à une norme approuvée est obligatoire quand une évaluation des risques le préconise pour éviter toute exposition aux éclaboussures de liquides, à la buée, aux gaz ou aux poussières. Si un contact est possible, les protections suivantes doivent être portées, à moins qu'une évaluation indique un besoin pour une protection supérieure : lunettes de protection contre les produits chimiques et/ ou écran facial. Si des risques respiratoires existent, un masque respiratoire complet peut être requis à la place.

Protection de la peau

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Protection des mains

: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire. En tenant compte des paramètres indiqués par le fabricant de gants, vérifier que les gants gardent toujours leurs propriétés de protection pendant leur utilisation. Il faut noter que le temps de percement pour tout matériau utilisé dans des gants peut varier pour différents fabricants de gants. Dans le cas de mélanges, constitués de plusieurs substances, la durée de protection des gants ne peut pas être évaluée avec précision.

Protection du corps

: L'équipement de protection individuelle pour le corps doit être adapté à la tâche exécutée et aux risques encourus, et approuvé par un expert avant toute manipulation de ce produit.

Autre protection pour la peau

: Il faut sélectionner des chaussures appropriées et toute autre mesure appropriée de protection de la peau en fonction de la tâche en cours et des risques en cause et cette sélection doit être approuvée par un spécialiste avant de manipuler ce produit.

Protection respiratoire

: En fonction du risque et de la possibilité d'une exposition, choisir un respirateur qui est conforme à la norme ou certification appropriée. Les respirateurs doivent être utilisés suivant un programme de protection pour assurer un ajustement, une formation appropriée et d'aspects d'utilisation importants.

9. Propriétés physiques et chimiques

Apparence

État physique : Liquide. [Viscous]

Couleur : Blanc.

Odeur : Caractéristique. : Non disponible. Seuil olfactif

pΗ : 12.2 à 12.6 [Conc. (% poids / poids): 100%]

: Non disponible. Point de fusion Point d'ébullition : Non disponible.

Point d'éclair : coupelle fermée: >93.3°C (>199.9°F)

Taux d'évaporation : Non disponible. Inflammabilité (solides et : Non disponible.

gaz) Limites inférieure et

supérieure d'explosion (d'inflammation)

: Non disponible.

Tension de vapeur : Non disponible. Densité de vapeur : Non disponible. : 1.04 à 1.1 Densité relative

Solubilité : Facilement soluble dans les substances suivantes: l'eau froide et l'eau chaude.

Coefficient de partage noctanol/eau

Température d'auto-

: Non disponible.

: Non disponible.

Température de décomposition

inflammation

: Non disponible.

Viscosité : Dynamique (température ambiante): 70000 à 130000 mPa·s (70000 à 130000 cP)

Temps d'écoulement (ISO 2431)

: Non disponible.

FF8185517_FF8185523_FF8185435_FF8185518 n° SDS **Date d'édition** : 12/02/2019 Code # : D8229061 v12.0 7/15 (D8229061) NA

10. Stabilité et réactivité

Réactivité : Aucune donnée d'essai spécifique à la réactivité disponible pour ce produit ou ses

ingrédients.

Stabilité chimique : Le produit est stable.

Risque de réactions dangereuses

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucune réaction dangereuse

ne se produit.

Conditions à éviter : Aucune donnée spécifique.

: Ne pas utiliser avec d'autres produits. **Matériaux incompatibles**

Réactif ou incompatible avec les matières suivantes :

les acides

Produits de décomposition dangereux

: Dans des conditions normales de stockage et d'utilisation, aucun produit de

décomposition dangereux ne devrait apparaître.

11. Données toxicologiques

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Dosage	Exposition
urée	DL50 Orale	Rat	8471 mg/kg	-
Acide thioglycolique	CL50 Inhalation Vapeur	Rat	210 mg/m ³	4 heures
	DL50 Orale	Rat	114 mg/kg	-
Calcium, hydroxyde de	DL50 Orale	Rat	7340 mg/kg	-
Potassium, hydroxyde de	DL50 Orale	Rat	273 mg/kg	-
Alcohols, C16-18, ethoxylated	DL50 Orale	Rat	1260 mg/kg	-
	Dlmin Cutané	Lapin	1260 mg/kg	-

Conclusion/Résumé

: Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Irritation/Corrosion

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Potentiel	Exposition	Observation
urée	Peau - Léger irritant	Humain	-	72 heures 22 milligrams Intermittent	-
	Peau - Modérément irritant	Humain	-	24 heures 20 Percent	-
Calcium, hydroxyde de	Yeux - Hautement irritant	Lapin	-	10 milligrams	-
Potassium, hydroxyde de	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 1 milligrams	-
	Peau - Hautement irritant	Cochon d'Inde	-	24 heures 50 milligrams	-
	Peau - Hautement irritant	Humain	-	24 heures 50 milligrams	-
	Peau - Hautement irritant	Lapin	-	24 heures 50 milligrams	-
Alcohols, C16-18, ethoxylated	Yeux - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 100 microliters	-
	Peau - Modérément irritant	Lapin	-	24 heures 500 microliters	-
Veet Hair Removal Base Cream	Peau - Œdème	Humain	0	-	-

FF8185517_FF8185523_FF8185435_FF8185518 n° SDS Code # : D8229061 v12.0 **Date d'édition** : 12/02/2019 8/15

11. Données toxicologiques

Sensibilisation

Non disponible.

Mutagénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Cancérogénicité

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité pour la reproduction

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

<u>Tératogénicité</u>

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Toxicité systémique pour certains organes cibles - exposition unique -

Non disponible.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées -

Non disponible.

Risque d'absorption par aspiration

Non disponible.

Renseignements sur les

voies d'exposition

probables

: Non disponible.

Effets aigus potentiels sur la santé

Contact avec les yeux : Provoque de graves lésions des yeux.

Inhalation : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Contact avec la peau : Aucun effet important ou danger critique connu.
 Ingestion : Aucun effet important ou danger critique connu.

Symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques

Contact avec les yeux : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur larmoiement rougeur

Inhalation : Aucune donnée spécifique.

Contact avec la peau : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleur ou irritation

rougeur

la formation d'ampoules peut éventuellement apparaître

Ingestion : Les symptômes néfastes peuvent éventuellement comprendre ce qui suit:

douleurs stomacales

Code # : FF8185517_FF8185523_FF8185435_FF8185518 n° SDS : D8229061 v12.0 Date d'édition : 12/02/2019 9/15

11. Données toxicologiques

Effets différés et immédiats ainsi que les effets chroniques causés par une exposition à court et à long terme

Exposition de courte durée

Effets immédiats : Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

Exposition de longue durée

Effets immédiats : Non disponible.

possibles

Effets différés possibles : Non disponible.

Effets chroniques potentiels sur la santé

Non disponible.

Conclusion/Résumé : Selon les données disponibles, les critères de classification ne sont pas satisfaits.

Généralités : Aucun effet important ou danger critique connu. Cancérogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Mutagénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Tératogénicité : Aucun effet important ou danger critique connu. Effets sur le : Aucun effet important ou danger critique connu.

développement

Effets sur la fertilité : Aucun effet important ou danger critique connu.

Valeurs numériques de toxicité

Estimations de la toxicité aiquë

Voie	Valeur ETA
Orale	2117.6 mg/kg

12. Données écologiques

Toxicité

Nom du produit ou de l'ingrédient	Résultat	Espèces	Exposition	
urée	Aiguë CE50 6573.1 mg/l Eau douce	Crustacés - Ceriodaphnia dubia - Néonate	48 heures	
	Aiguë CE50 3910000 μg/l Eau douce	Daphnie - Daphnia magna - Néonate	48 heures	
	Aiguë CL50 5000 μg/l Eau douce	Poisson - Colisa fasciata - Estivaux	96 heures	
	Chronique NOEC 2 g/L Eau douce	Poisson - Heteropneustes fossilis	30 jours	
Acide thioglycolique	Aiguë CL50 30000 μg/l Eau douce	Poisson - Pimephales promelas	96 heures	
Calcium, hydroxyde de	Aiguë CL50 33884.4 µg/l Eau douce	Poisson - Clarias gariepinus - Estivaux	96 heures	
Potassium, hydroxyde de	Aiguë CL50 80 ppm Eau douce	Poisson - Gambusia affinis - Adulte	96 heures	

Persistance et dégradation

FF8185517_FF8185523_FF8185435_FF8185518 n° SDS : D8229061 v12.0 **Date d'édition** : 12/02/2019 Code # 10/15

12. Données écologiques

Non disponible.

Potentiel de bioaccumulation

Nom du produit ou de l'ingrédient	LogPow	BCF	Potentiel
urée Acide thioglycolique	<-1.73 -2.99	-	faible faible

Mobilité dans le sol

Coefficient de répartition sol/eau (Koc)

: Non disponible.

Autres effets nocifs

: Aucun effet important ou danger critique connu.

L'émission de grandes quantités dans l'eau peut entraîner une modification du pH avec pour résultat un danger pour la vie aquatique.

13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

: Il est important de réduire au minimum, voire d'éviter la génération de déchets chaque fois que possible. La mise au rebut de ce produit, des solutions et de tous les coproduits doit obéir en permanence aux dispositions de la législation sur la protection de l'environnement et l'élimination des déchets et demeurer conforme aux exigences des pouvoirs publics locaux. Éliminer le surplus et les produits non recyclables par l'intermédiaire d'une entreprise spécialisée autorisée. Ne pas rejeter les déchets non traités dans les égouts, à moins que ce soit en conformité avec les exigences de toutes les autorités compétentes. L'emballage des déchets doit être recyclé. L'incinération ou l'enfouissement sanitaire ne doivent être considérés que lorsque le recyclage n'est pas possible. Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage. Il faut prendre des précautions lors de la manipulation de contenants vides qui n'ont pas été nettoyés ou rincés. Les conteneurs vides ou les doublures peuvent retenir des résidus de produit. Évitez la dispersion des matériaux déversés, ainsi que leur écoulement et tout contact avec le sol, les voies navigables, les drains et les égouts.

14. Informations relatives au transport

Informations sur la réglementation	Numéro ONU	Nom d'expédition correct	Classes	GE*	Étiquette	Autres informations
Classification pour le DOT	Not Regulated	Non applicable.	Non disponible.	-		-
Classification pour le TMD	Not Regulated	Not applicable.	Non disponible.	-		-
Classement mexicain	Not Regulated	Not applicable.	Non disponible.	-		-

FF8185517_FF8185523_FF8185435_FF8185518 n° SDS 11/15

D8229061 v12.0 14. Informations relatives au transport Classe IMDG Not Not applicable. Non disponible. Regulated Classe IATA-DGR Not Not applicable. Not available. Regulated

Protections spéciales pour l'utilisateur

: Transport avec les utilisateurs locaux : toujours transporter dans des conditionnements qui sont corrects et sécurisés. S'assurer que les personnes transportant le produit connaissent les mesures à prendre en cas d'accident ou de déversement accidentel.

GE*: Groupe d'emballage

15. Informations sur la réglementation

Réglementations États-Unis : TSCA 8(a) CDR Exempt/Partial exemption: Indéterminé

Inventaire des États-Unis (TSCA 8b): Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

CWA (Clean Water Act) 311: Potassium, hydroxyde de

Clean Air Act Section 112

(b) Hazardous Air **Pollutants (HAPs)** : Référencé

Clean Air Act Section 602

Class I Substances

: Non inscrit

Clean Air Act Section 602

Class II Substances

: Non inscrit

DEA List I Chemicals

(Precursor Chemicals)

: Non inscrit

DEA List II Chemicals

(Essential Chemicals)

: Non inscrit

SARA 302/304

Composition/information sur les ingrédients

Aucun produit n'a été trouvé.

SARA 304 RQ : Non applicable.

SARA 311/312

Classification : Risque immédiat (aigu) pour la santé

Composition/information sur les ingrédients

FF8185517_FF8185523_FF8185435_FF8185518 n° SDS : D8229061 v12.0 **Date d'édition** : 12/02/2019 Code # 12/15

15. Informations sur la réglementation

Nom	%		Décompression soudaine	Réactif	Risque immédiat (aigu) pour la santé	Danger d'intoxication différée (chronique)
urée	5 - 10	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Acide thioglycolique	2.5 - 5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Calcium, hydroxyde de	2.5 - 5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Potassium, hydroxyde de	2.5 - 5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.
Alcohols, C16-18, ethoxylated	1 - 2.5	Non.	Non.	Non.	Oui.	Non.

Réglementations d'État

Massachusetts : Les composants suivants sont répertoriés: POTASSIUM HYDROXIDE;

THIOGLYCOLIC ACID; SOAPSTONE; CALCIUM HYDROXIDE

New York : Les composants suivants sont répertoriés: Potassium hydroxide

New Jersey : Les composants suivants sont répertoriés: POTASSIUM HYDROXIDE; CAUSTIC

POTASH; THIOGLYCOLIC ACID; ACETIC ACID, MERCAPTO-; MINERAL OIL (UNTREATED and MILDLY TREATED); SOAPSTONE; CALCIUM HYDROXIDE;

HYDRATED LIME; TITANIUM DIOXIDE; TITANIUM OXIDE (TiO2)

Pennsylvanie : Les composants suivants sont répertoriés: POTASSIUM HYDROXIDE (K(OH));

ACETIC ACID, MERCAPTO-; SOAPSTONE DUST; CALCIUM HYDROXIDE (CA(OH)

2); TITANIUM OXIDE (TIO2)

Canada

SIMDUT (Canada) : Classe D-1A: Substance ayant des effets toxiques immédiats et graves (TRÈS

TOXIQUE).

Classe D-2A: Matières causant d'autres effets toxiques (TRÈS TOXIQUE).

Class E: Matières corrosives

<u>Listes canadiennes</u>

INRP canadien : Les composants suivants sont répertoriés: Huile minérale blanche

Substances toxiques au sens de la LCPE (Loi canadienne sur la protection de l'environnement)

: Aucun des composants n'est répertorié.

Inventaire du Canada : Tous les composants sont répertoriés ou exclus.

Éléments de l'étiquette

Mesures de précaution :

Éviter le contact avec les yeux. Tenir hors de portée des enfants.

16. Autres informations

Hazardous Material Information System (États-Unis)



Code # : ${}^{\text{FF8185517},\text{FF8185523},\text{FF8185518}}_{\text{(D8229061)}}$ NA : D8229061 v12.0 Date d'édition : 12/02/2019 13/15

16. Autres informations

Protection individuelle

Attention: L'évaluation du HMIS® (Système d'identification des matières dangereuses) est basée sur une échelle de 0 à 4 (0 représente un danger ou un risque minime et 4 un danger ou un risque important). Bien que les cotes d'évaluation HMIS® ne soient pas obligatoires sur les fiches signalétiques selon la clause 29 CFR 1910.1200, le préparateur peut décider de les indiquer quand même. Il convient d'utiliser les cotes d'évaluation HMIS® avec un programme HMIS® parfaitement mis en œuvre. HMIS® est une marque déposée de la National Paint & Coatings Association (NPCA). Vous pouvez vous procurer les matières HMIS® exclusivement auprès de J. J. Keller (800) 327-6868.

Le client est chargé de déterminer le code EPI (Équipement de protection individuelle) de cette matière.

National Fire Protection Association (États-Unis)



В

Reproduit avec l'autorisation de la norme NFPA 704-2001, Identification de risques de matériaux pour intervention d'urgence Copyright © 1997, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Le matériel reproduit ne représente pas la position officielle ou complète de la National Fire Protection Association (Association nationale de lutte contre les incendies) sur le sujet, et qui est représentée uniquement par la norme dans son intégralité.

Copyright © 2001, National Fire Protection Association, Quincy, MA 02269, États-Unis. Ce système d'avertissement doit être interprété et utilisé uniquement par les personnes ayant reçu une formation appropriée pour détecter les dangers d'incendie, d'instabilité et pour la santé des produits chimiques. On renvoie l'utilisateur à un nombre limité de produits chimiques ayant les classifications recommandées dans les guides NFPA 49 et NFPA 325, qui doivent servir de lignes directrices uniquement. Que les produits chimiques soient classifiés ou non par la NFPA, quiconque se sert des systèmes 704 pour classifier les produits chimiques le fait à ses propres risques.

Légende des abréviations

: ETA = Estimation de la toxicité aiguë

FBC = Facteur de bioconcentration

SGH = Système Général Harmonisé de classification et d'étiquetage des produits

chimiques

: 12/02/2019

IATA = Association international du transport aérien

CVI = conteneurs en vrac intermédiaires

code IMDG = code maritime international des marchandises dangereuses

LogKoe = coefficient de partage octanol/eau

MARPOL = Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires de 1973, telle que modifiée par le Protocole de 1978. ("MARPOL" = pollution maritime)

NU = Nations Unies

Date d'édition

Date de publication

lication : 14/11/2018

précédente

Version : 12.0

Élaborée par : Reckitt Benckiser India Ltd

Plot No 48 Sector - 32 Institutional Area Gurgaon, Haryana India - 122001

16. Autres informations

Commentaires à l'issue de : Project Gemini - Change in businnes address in section 1 la révision

Indique quels renseignements ont été modifiés depuis la version précédente.

Avis au lecteur

Au meilleur de nos connaissances, l'information contenue dans ce document est exacte. Toutefois, ni le fournisseur ci-haut mentionné, ni aucune de ses succursales ne peut assumer quelque responsabilité que ce soit en ce qui a trait à l'exactitude ou à la complétude des renseignements contenus aux présentes. Il revient exclusivement à l'utilisateur de déterminer l'appropriation des matières.

Toutes les matières peuvent présenter des dangers inconnus et doivent être utilisées avec prudence. Bien que certains dangers soient décrits aux présentes, nous ne pouvons garantir qu'il n'en existe pas d'autres.

FF8185517_FF8185523_FF8185435_FF8185518 n° SDS : D8229061 v12.0 **Date d'édition** : 12/02/2019 15/15 Code #